



**Conseil d'administration
du Programme
des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des
Nations Unies pour la
population**

Distr.
GÉNÉRALE

DP/CCF/MAT/1
7 juillet 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Troisième session ordinaire de 1997
15-19 septembre 1997, New York
Point 6 de l'ordre du jour provisoire
PNUD

PNUD : CADRES DE COOPÉRATION AVEC LES PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

PREMIER CADRE DE COOPÉRATION AVEC MALTE (1997-1999)

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
INTRODUCTION	1 - 2	2
I. SITUATION DU DÉVELOPPEMENT ENVISAGÉE SOUS L'ANGLE DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE	3 - 7	2
II. RÉSULTATS ET ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE LA COOPÉRATION .	8 - 15	3
III. STRATÉGIE ET DOMAINES THÉMATIQUES PROPOSÉS	16 - 30	4
A. Environnement	18 - 20	5
B. Développement du secteur privé	21 - 23	5
C. Appui aux groupes vulnérables	24 - 27	6
D. Coopération technique entre pays en développement	28 - 30	7
IV. ARRANGEMENTS DE GESTION	31 - 34	7
<u>Annexe</u>		
OBJECTIFS DE MOBILISATION DES RESSOURCES POUR MALTE (1997-1999)		9

INTRODUCTION

1. Le présent cadre de coopération de pays (CCP) définit la stratégie et les domaines d'action prioritaires concernant l'utilisation des ressources gérées par le PNUD durant la période 1997-1999. En l'absence d'un bureau de pays du Programme à Malte, le Bureau régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants (BREC) a dépêché plusieurs missions en 1996 et 1997 pour préparer ce cadre de coopération, en consultation avec le Gouvernement, le secteur privé et la société civile. Les activités menées en 1996 dans le cadre de la préparation du premier rapport de Malte sur le développement humain ont permis dans une large mesure d'identifier les domaines liés au développement humain dans le pays.

2. Ce cadre de coopération de pays sera le dernier pour Malte qui va devenir un pays donateur. Par conséquent, le PNUD n'allouera pas de nouveaux fonds pour ce cycle. On trouvera ci-après une description des activités qui seront financées par les fonds reportés du cinquième cycle et la contribution du Gouvernement au titre de la participation aux coûts.

I. SITUATION DU DÉVELOPPEMENT ENVISAGÉE SOUS L'ANGLE DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE

3. Les îles Maltaises, qui comprennent Malte, Gozo et Comino, sont situées en mer Méditerranée, à une centaine de kilomètres au sud de l'Italie. La population est estimée à 370 000 habitants sur un territoire d'une superficie de 316 kilomètres carrés. Démocratie parlementaire libérale, Malte, qui était administrée par le Royaume-Uni, a accédé à l'indépendance en 1964.

4. Dépourvue de matières premières et disposant d'un marché intérieur très réduit, l'économie de Malte s'appuie sur les industries d'exportation à forte intensité de main-d'oeuvre et sur le tourisme. L'économie connaît une forte croissance depuis le milieu des années 80 qui s'est traduite par une augmentation du revenu annuel par habitant de 5 % en moyenne. En 1995, l'économie a enregistré une croissance robuste de 6,5 % en termes réels, avec un déficit budgétaire de 3,4 %, un taux d'inflation de 3,9 %, la dette publique représentant environ 35 % du PIB. D'après le rapport de 1996 sur le développement humain, Malte a un indice de développement humain de 0,886, ce qui place le pays au 28e rang sur une liste de 174 pays, et un PIB réel par habitant de 11 570 dollars en termes de parité de pouvoir d'achat. Malte est actuellement considérée comme un pays contribuant net qui peut jouer un rôle clef dans le cadre de la coopération technique entre pays en développement (CTPD).

5. La proportion de chômeurs déclarés a accusé une très forte baisse ces derniers temps, de sorte que l'objectif du plein emploi est pratiquement atteint. Les secteurs des services et des industries manufacturières emploient la majeure partie de la main-d'oeuvre, tandis que l'agriculture et la pêche n'occupent que 2 % des actifs.

6. Les pays membres de l'Union européenne sont actuellement les principaux clients et fournisseurs de Malte (environ 75 % des importations et des exportations et 80 % des flux touristiques) et représentent la principale source

d'investissements étrangers. Sur le plan politique, Malte entretient d'étroites relations aussi bien avec les pays européens qu'avec les pays méditerranéens non européens, assurant la liaison entre ces deux régions.

7. Durant la période de croissance rapide qu'a connue ce pays récemment, la richesse économique a été répartie plus équitablement entre les différentes catégories de population. Grâce au plein emploi, la pauvreté a pratiquement disparu. En 1996, la santé, les services sociaux et la sécurité sociale ont représenté environ 38,4 % des dépenses publiques. L'État assure des soins médicaux et des soins de santé de haut niveau, fournissant une aide aux personnes âgées, et ses services sont complétés par le développement de services privés.

II. RÉSULTATS ET ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE LA COOPÉRATION

Aide extérieure au développement

8. Depuis 1978, Malte bénéficie de quatre protocoles financiers avec l'Union européenne, d'un montant total de 138,5 millions d'ECU pour la période 1978-1998, dont 41 millions d'ECU sous forme de dons, 12,5 millions d'ECU sous forme de prêts concessionnels et 85 millions d'ECU en prêts de la Banque européenne d'investissement. Le pays participe également à certains programmes spéciaux de l'UE comme Med Campus, Med Media et LIFE (facilité dans le cadre de l'Initiative locale en faveur du développement urbain). Dans le cadre de l'aide bilatérale, l'Italie fournit à Malte une assistance financière, économique et technique d'un montant de 250 milliards de lires pour la période 1995-2000.

Rôle du système des Nations Unies

9. À l'exception de divers petits projets dans le domaine des services consultatifs parrainés par l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) et l'UNESCO, les organismes des Nations Unies ne sont guère actifs à Malte.

10. L'Institut international du vieillissement a été créé à Malte en 1988 pour faciliter la mise en oeuvre du Plan d'action international sur le vieillissement, notamment par la formation, la recherche et la collecte de données, l'échange d'informations, la coopération technique et les publications. L'Institut de droit maritime international de l'Organisation maritime internationale, qui est opérationnel depuis 1988, propose une formation postuniversitaire en droit maritime. Le Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine fonctionne dans le cadre du Plan d'action pour la Méditerranée et du Programme pour les mers régionales du PNUE.

Rôle du PNUD

11. Le PNUD fournit une assistance à Malte depuis 1964. Actuellement, Malte est un pays contribuant net et verse une contribution annuelle volontaire.

12. Au cours du cinquième cycle, l'assistance du PNUD a consisté essentiellement à fournir un appui aux programmes de réforme à grande échelle du secteur public, principalement pour sa réorganisation administrative et pour la promotion des technologies de l'information. Dans ce cadre, le PNUD a approuvé trois projets financés par des fonds provenant du chiffre indicatif de planification (CIP), complétés par une contribution du Gouvernement pour chaque projet au titre de la participation aux coûts.

Enseignements tirés

13. La modalité de l'exécution nationale a prévalu pour la réalisation des projets durant le cinquième cycle, mais certains problèmes sont apparus dans la mise en oeuvre des programmes, résultant principalement du passage de l'exécution par des organismes à l'exécution nationale sans que le personnel de projet ait bénéficié des conseils et reçu la formation nécessaire pour utiliser cette modalité. En l'absence d'un bureau de pays, le PNUD devrait donc appeler l'attention sur la formation de personnel national et sur l'appui à fournir aux agents d'exécution au cours du prochain cycle.

14. Il est également recommandé d'accorder une attention particulière au suivi et à l'évaluation du programme, notamment en ce qui concerne le contenu et l'impact des projets.

15. L'exécution de tous les projets opérationnels [transfert des connaissances par l'intermédiaire des expatriés (TOKTEN) (MAT/89/003); assistance au Service des systèmes de gestion (MAT/90/501); renforcement des capacités du Bureau central de statistique (MAT/96/002); et mise au point d'un système d'information spécialisé (MAT/96/003)] se poursuivra pendant le sixième cycle. De plus, les fonds qui avaient été reportés du cycle précédent ont déjà été affectés dans leur totalité.

III. STRATÉGIE ET DOMAINES THÉMATIQUES PROPOSÉS

16. Compte tenu du niveau actuel du développement et des enseignements tirés de l'expérience, la coopération du PNUD avec Malte aura pour objectif essentiel d'appuyer les efforts déployés par ce pays en vue d'accéder au statut de donateur à part entière, de promouvoir la création d'emplois, l'égalité entre les sexes et un développement économique plus respectueux de l'environnement. Ainsi, le PNUD fournira une assistance dans quelques domaines prioritaires qui relèvent de ses activités dans le cadre du développement humain durable et dont le financement a jusqu'à présent été limité. Ces domaines, qui ont aussi été retenus, compte tenu des avantages comparatifs et des atouts du PNUD, sont les suivants :

- a) Environnement;
- b) Développement du secteur privé;
- c) Appui aux groupes vulnérables; et
- d) Coopération technique entre pays en développement (CTPD).

17. En outre, une petite réserve de fonds sera allouée à la participation de Malte aux activités régionales du PNUD poursuivies dans le cadre des programmes régionaux. Les domaines d'intervention ont été choisis en fonction des priorités de développement du pays et de l'avantage comparatif du PNUD en matière de prestation de services et de compétences spécialisées. Compte tenu de la disponibilité d'un personnel local hautement qualifié et d'une base de ressources développée, l'assistance du PNUD est uniquement centrée sur les domaines qui nécessitent encore un renforcement des capacités nationales. Dans tous les cas, une attention particulière sera accordée à l'intégration d'activités de CTPD dans les projets.

A. Environnement

18. Comme dans toute île fortement peuplée, l'environnement de Malte est fragile et vulnérable et les activités liées à sa protection ont été à la fois éparses et incontrôlées. De plus, l'insuffisance de base d'informations et l'incohérence de la collecte des données ont entravé toute analyse d'impact approfondie ou surveillance de l'environnement; la surveillance de la pollution atmosphérique, marine et côtière en particulier, n'a pas reçu l'attention requise jusqu'à présent. Du fait de l'urbanisation rapide des îles maltaises, la protection de l'environnement et des écosystèmes terrestres et marins locaux, ainsi que la lutte contre la pollution sont devenues des thèmes d'actualité majeurs. Depuis 1990, divers textes de loi relatifs à la protection de l'environnement ont été promulgués. Toutefois, malgré l'attention que le Gouvernement accorde à ce secteur, le cadre institutionnel demande à être renforcé. La majeure partie des ressources du PNUD sera consacrée au renforcement des capacités en matière de gestion et de protection de l'environnement à Malte.

19. Les activités prévues seront axées sur : a) l'amélioration du cadre juridique en vue de la protection et de la gestion de l'environnement; et b) le renforcement du cadre national par la fourniture d'un appui au développement des institutions et à la valorisation des ressources humaines. La gestion de ces activités, qui seront mises en oeuvre en étroite coordination avec le programme régional du BREC sur l'environnement, sera assurée par le Ministère des affaires étrangères et de l'environnement.

20. Le succès des activités prévues dans ce domaine prioritaire sera fonction des critères ci-après : a) mise en place d'un cadre juridique approprié pour la protection de l'environnement; et b) amélioration des capacités institutionnelles nationales et valorisation des ressources humaines dans le domaine de la gestion et de la protection de l'environnement.

B. Développement du secteur privé

21. Le secteur manufacturier de Malte comporte deux types d'industries : les sociétés à capitaux étrangers qui produisent des biens et services destinés à l'exportation et un petit nombre de grandes entreprises maltaises dans les secteurs du bâtiment, de l'alimentation et des boissons; il existe aussi dans ce secteur des sociétés maltaises principalement orientées vers le marché local. Le secteur autochtone est composé de micro-entreprises et de petites entreprises qui travaillent exclusivement pour le marché local et emploient plus de 37 % de

la main-d'oeuvre dans l'ensemble du secteur manufacturier. Ces industries locales jouent un rôle clef dans l'économie maltaise et leur part représente environ 25 % du PIB. La plupart de ces entreprises se retrouvent dans les secteurs du bois et de l'ameublement, du textile et de l'habillement, de l'alimentation et des boissons, ainsi que dans la métallurgie, la mécanique et le matériel de transport. Ces industries sont toutefois handicapées par l'absence de matières premières locales et sont très peu compétitives en raison du contrôle de la qualité très insuffisant, de la conception des produits et de techniques de commercialisation inadaptées; elles souffrent aussi du manque d'investissements et de la pénurie de main-d'oeuvre qualifiée.

22. Étant donné que la principale priorité du Gouvernement consiste à encourager le développement des micro-entreprises et petites entreprises locales afin de contribuer à l'ouverture de l'économie et de réduire la dépendance à l'égard des investissements étrangers, tout en créant des emplois, l'assistance du PNUD sera axée sur le développement des petites et moyennes entreprises locales et visera à appuyer la mise en place et le fonctionnement d'institutions nationales efficaces pouvant contribuer à la création d'entreprises de ce type ou à leur renforcement. Ces activités seront menées sous l'égide du Ministère de l'industrie et de la Société maltaise de développement.

23. Les conditions requises pour le succès des activités dans ce domaine d'activité sont : a) la mise en place d'institutions destinées à appuyer les PME à Malte; et b) l'accroissement du nombre de micro-entreprises et de petites entreprises locales.

C. Appui aux groupes vulnérables

24. Le rôle des femmes dans la société maltaise a toujours été limité à la vie familiale et est traditionnellement subalterne par rapport aux hommes sur les plans juridique et culturel. Au cours des 20 dernières années, de nombreuses lois ont été promulguées pour remédier à cette situation et donner de meilleures chances aux femmes. Toutefois, malgré les progrès réalisés dans le domaine des droits politiques et économiques, les pratiques et les comportements socio-culturels empêchent toujours la majorité des femmes de bénéficier d'un traitement égal sur le lieu de travail et au foyer.

25. Des progrès ont été faits récemment en ce qui concerne les femmes pour ce qui est du niveau d'instruction et de l'activité professionnelle. Ainsi, dans le domaine de l'éducation, les effectifs féminins ont augmenté rapidement, au point que la population universitaire compte maintenant environ 50 % d'étudiantes. Les progrès ont été également très importants en ce qui concerne les actifs au cours des années 80, les femmes représentant actuellement 30 % de la main-d'oeuvre.

26. Sachant que l'accroissement de la participation des femmes à la vie de la société maltaise est l'une des principales préoccupations du Gouvernement actuel, l'assistance technique et financière du PNUD dans ce domaine revêt une importance vitale; c'est pourquoi il a été décidé d'utiliser une partie des ressources disponibles pour aider le Gouvernement à renforcer les mécanismes nationaux de promotion de la femme. Les efforts seront axés sur la création d'un cadre institutionnel et législatif approprié. Les activités seront

dirigées par le Secrétariat parlementaire qui relève du Cabinet du Premier Ministre et planifiées en étroite coopération avec le programme régional du BREC sur le rôle des femmes dans le développement.

27. Le succès des activités dans ce domaine exige : a) la mise en place d'un mécanisme national efficace pour la promotion de la femme, qui sera chargé d'élaborer et d'appliquer des mesures dans ce domaine pour contribuer à la promotion de la femme à Malte; et b) la mise en place d'un cadre juridique garantissant l'égalité entre les sexes.

D. Coopération technique entre pays en développement

28. Au cours des 20 dernières années, Malte a accumulé un solide capital de connaissances techniques et créé une réserve de cadres de haut niveau dans différents domaines. Comme le Gouvernement attache une grande importance au transfert des compétences et du savoir-faire technique vers les pays du sud, notamment les pays d'Europe orientale, Malte a déjà été identifiée comme étant l'un des pays qui jouent un rôle décisif dans le domaine de la CTPD.

29. Les activités liées à la CTPD dans différents secteurs devraient se développer durant le sixième cycle et constitueront l'essentiel des activités opérationnelles du PNUD d'ici la fin du cycle. Elles seront coordonnées en étroite coopération avec le Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement du PNUD.

30. Les conditions du succès des activités dans ce domaine sont : a) la participation d'experts maltais à des activités de coopération multilatérale pour le développement; et b) le recours accru aux institutions maltaises dans le cadre des activités du PNUD liées à la CTPD.

IV. ARRANGEMENTS DE GESTION

Exécution et mise en oeuvre

31. L'exécution nationale demeurera la modalité principale pour les projets bénéficiant d'une aide du PNUD. Le Département des affaires multilatérales du Ministère des affaires étrangères et de l'environnement conservera la responsabilité de la coordination et de la mise en oeuvre des activités relatives aux projets. Il sera également fait appel, en tant que de besoin, aux institutions spécialisées des Nations Unies, et en particulier au Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, en tant d'organismes coopérateurs. Le recours à des modalités d'exécution comme le transfert de connaissances par l'intermédiaire des expatriés (TOKTEN), et notamment la CTPD, est également envisagé.

Suivi et évaluation

32. Tous les projets feront l'objet d'un suivi continu qui sera effectué conjointement par le Ministère des affaires étrangères et de l'environnement et le PNUD. Les projets soumettront des rapports annuels d'évaluation des résultats, des rapports définitifs à la fin de l'exécution et des rapports techniques en tant que de besoin. Le personnel de projet sera également chargé

d'établir tout rapport jugé nécessaire conformément aux dispositions des descriptifs de projet. Tous les projets feront l'objet de visites de suivi périodique et d'un examen dans le cadre de réunions tripartites.

Mobilisation des ressources

33. Compte tenu des ressources très limitées dont dispose le PNUD pour la programmation des activités à Malte, une attention particulière sera accordée aux efforts déployés par le Gouvernement pour apporter, chaque fois que possible, sa contribution au financement du programme au titre de la participation aux coûts.

Appui à la gestion

34. Le Centre régional de service du BREC fournira un appui à la formulation et au suivi des projets, ainsi qu'à la gestion financière et à la comptabilité, selon que de besoin. Une formation appropriée sera dispensée au personnel de projet national pour faire en sorte que les conditions fixées par le PNUD en ce qui concerne les comptes de projets et l'établissement des rapports soient remplies.

Annexe

OBJECTIFS DE MOBILISATION DES RESSOURCES POUR MALTE
 (1997-1999)

(En milliers de dollars des États-Unis)

Source	Montant	Remarques
RESSOURCES DE BASE DU PNUD		
Montant estimatif du report de CIP	625	
MCARB 1.1.1	—	Montant affecté immédiatement au pays.
MCARB 1.1.2	De 0 à 66,7 % du MCARB 1.1.1	Cette fourchette est présentée strictement aux fins de la planification initiale. Le montant effectif dépendra de l'existence de programmes de qualité. Tout relèvement du taux maximal dépendra également de la disponibilité des ressources.
AEPP/AST	—	
Total partiel	625 ^a	
AUTRES RESSOURCES DU PNUD		
Participation du Gouvernement aux coûts	80	
Fonds pour le développement durable	—	
Participation de tiers aux coûts	—	
Fonds administrés par le PNUD, fonds d'affectation spéciale et autres fonds	—	
Total partiel	80	
TOTAL GÉNÉRAL	705^a	

^a Non compris les ressources disponibles au titre des MCARB 1.1.2., qui font l'objet d'une allocation au niveau régional en vue d'une affectation ultérieure au niveau des pays.

Abréviations : CIP = chiffre indicatif de planification; AEPP = appui à l'élaboration des politiques et programmes; AST = appui aux services techniques et MCARB = montants cibles pour l'allocation des ressources de base.
